



Le Président du Conseil régional de Bretagne
Prezidant Kuzul-rannvro Breizh

Monsieur Michel QUERE
Recteur de l'Académie de Rennes
96 rue d'Antrain
CS 10503
35705 RENNES CEDEX

Rennes, le **16 FEV. 2016**

Monsieur le Recteur,

Lors de la réunion du Conseil académique des Langues régionales du 14 janvier dernier, vous avez présenté les principales dispositions de la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2015/2020. Je me réjouis qu'à l'occasion de cette réunion, l'Etat et la Région aient exposé la convergence de leurs engagements respectifs en faveur du développement de l'enseignement bilingue et de l'enseignement des langues, ainsi que les premières mesures concrètes pour leur mise en œuvre, tel le nombre de postes ouverts au concours externe spécial de professeur des écoles publiques en 2016, qui permet d'atteindre l'objectif de 15% figurant dans la convention.

En fonction des résultats à ce concours, mais également grâce à la politique de formation professionnelle à la langue bretonne des enseignants titulaires, animée par les directions académiques, les treize projets d'ouvertures de sites bilingues dans le premier degré devraient pouvoir se concrétiser, dans leur grande majorité, dès la prochaine rentrée. Ces projets méritent un plein soutien, d'autant plus qu'ils sont bien répartis sur l'académie et équilibrés entre territoires ruraux et urbains.

Dans le second degré, cinq projets d'ouvertures de sites en 6^{ème}, comparables par le nombre d'élèves préinscrits (entre 8 et 10 à ce jour), ont été discutés lors du CALR. Quatre d'entre eux concernent des pôles existants (Plouzané, Sizun, Douarnenez, Lanmeur), le cinquième est le projet de Brieç, qui certes n'est pas encore officiellement un pôle mais présente un beau potentiel avec 10 préinscriptions. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir mettre tout en œuvre pour réaliser cette ouverture de site, notamment en inscrivant Brieç dans la carte des pôles, comme vous l'aviez évoqué lors du CALR de janvier 2015. Plus largement, la Région se tient à votre entière disposition pour participer au groupe de travail restreint sur la carte des pôles, qui devra se réunir très rapidement, comme vous l'avez proposé lors de la réunion.

.../...



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

283, avenue du Général Patton
CS 21101 - 35711 RENNES CEDEX 7
Tél. : 02 99 27 10 10 - Fax : 02 99 27 11 11
www.bretagne.fr

KUZUL-RANNVRO BREIZH

283, bali ar Jeneral Patton
CS 21101 - 35711 ROAZHON CEDEX 7
Pgz : 02 99 27 10 10 - Plr : 02 99 27 11 11
www.rannvro-breizh.fr

Le programme annuel d'ouvertures de classes et la mise en œuvre adaptée de la politique des pôles pourront être évoqués lors de la première réunion du comité de suivi du volet 1.1 de la convention spécifique, comme prévu par le texte. Ce comité se réunissant deux fois par an et compte tenu des impératifs calendaires relatifs aux ouvertures de sites à la rentrée 2016, je vous remercie par avance de bien vouloir m'indiquer à quelle date vous souhaitez organiser cette première rencontre. Lors de cette réunion, je vous propose que soit évoquée la question du maintien des options de langues régionales dans les collèges, sur la base d'une évaluation prévisionnelle de l'impact de la réforme du collège sur les langues régionales. Il semble en effet que certains chefs d'établissements, malgré votre décision d'abonder pour moitié les heures de complément, prévoient de ne pas reconduire les heures d'enseignement correspondantes, ceci ayant à terme des conséquences graves sur les options.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, **Monsieur le Recteur**, à l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Yves LE DRIAN